

RÈGLEMENT DE L'OPEN DE RENTRÉE UNION SAINT BRUNO BORDEAUX ÉCHECS 22/09/2024

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

- L'UNION SAINT BRUNO - Bordeaux Échecs organise le 17ème Open de Rentrée de Bordeaux le dimanche 22 SEPTEMBRE 2024.
- Les règles du Jeu sont celles de la F.I.D.E. (Règles en cours à la date du tournoi)
A l'exception :
 - Du délai pour se présenter devant l'échiquier avant forfait : 15 minutes après le lancement des pendules à chaque ronde
 - Des téléphones portables et appareils de communications : tolérés si **ÉTEINTS**.
 - L'annexe **A** sur les échecs rapides s'applique. L'article **A.5** s'applique pour l'intégralité de la manifestation.
- Les appariements se font au Système Suisse accéléré dégressif, sauf si l'arbitre en décide autrement notamment en fonction du nombre de participants et sous réserve d'en informer les participants au préalable.
- Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.
- Seules les parties du tournoi principal sont comptabilisées pour le classement ELO rapide FFE

ARTICLE 2 - CADENCES

- La cadence est de 15min. + 3s par coup
- La pratique du « BYE » ne sera pas appliquée.

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DU TOURNOI

- Clôture des inscriptions : le dimanche 22 septembre 2024 à 9h45.
- Horaires à titre indicatif et en fonction du déroulement du tournoi :
Les rondes sont prévues aux horaires suivants :

Dimanche 22 Septembre

Ronde 1 : 10h00
Ronde 2 : 10h45
Ronde 3 : 11h30
Ronde 4 : 12h50
Ronde 5 : 13h40
Ronde 6 : 14h30
Ronde 7 : 15h20
Ronde 8 : 16h10
Ronde 9 : 17h00

- Remise des Prix, Pot de l'amitié : 18h00

NB : L'organisation et l'arbitre se réservent le droit de modifier le nombre de rondes et ces horaires sous réserve d'en informer tous les participants au préalable.

ARTICLE 4 - DROITS D'INSCRIPTION – PRIX

- Droits d'inscriptions : Adultes : 22€ (30€ à partir du 19/09/2023 23h00)
Jeunes : 10€ (15€ à partir du 19/09/2023 23h00)
- Répartition des Prix: A la place. Pas de cumul de prix. (Cf. article 5)

La liste des prix sera consultable à la table d'arbitrage après la 7ème ronde.

ARTICLE 5 - RÉSULTATS - CLASSEMENT, DÉPARTAGES

- Le résultat de la partie est inscrit par le vainqueur (les blancs en cas de nulle) sur la feuille d'appariements affichée à la table d'arbitrage.
- Le classement est effectué dans l'ordre décroissant des points de partie.
- Le départage entre les ex aequo est effectué d'après les calculs du logiciel PAPI (version 3.3.8) suivant les systèmes suivants :
 1. Buchholz tronqué,
 2. Buchholz,
 3. Performance.

ARTICLE 6 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- Tous les participants s'engagent à respecter les recommandations particulières relatives au site lui-même (aire de jeu, salle d'analyse, zone fumeur et autorisations de circulation ou autre) qui seront précisées par l'arbitre et l'organisateur durant le tournoi.

ARTICLE 7 - COMMISSION D'APPEL

- Pas de commission d'appel particulière.

ARTICLE 8 – ARBITRE

- L'arbitre principal du tournoi : S.Duverdier (AFO1).

ARTICLE 9

- Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur et la charte du joueur d'Échecs (fournie en annexe)

L'arbitre :

Serge Duverdier

L'organisateur :

F.Gallice, président de USB Bordeaux Échecs